

.....

#### CHAPITRE IV.

Conseil bon à suivre. — Les faiseurs de plans. — Souvenir du ministère des relations extérieures. — Simplicité d'organisation. — Le colonel Clément, M. d'Auzer, M. Dauchy et le général Porson. — Les deux secrétaires. — M. Charles de La Ville et sa famille. — Les chefs d'état-major de Rapp et de Davoust. — Difficultés de notre position. — Circulaire aux préfets dans l'intérêt des administrés. — Le baron Giulio. — Lutte engagée et allégations de droits. — Correspondance singulière. — Le préfet sur les grands chemins. — Décision indispensable. — Conciliation amiable. — Visite au général Menou. — Horreur du général pour payer ses créanciers. — Le danseur de soixante-dix ans. — Madame de Menou victime de l'expédition d'Égypte. — Seule distraction de madame de Menou. — Le général Menou et le tyran domestique. — Le théâtre Carignan et la troupe de mademoiselle Raucourt. — Ma première soirée au spectacle et mœurs nouvelles. — Incertitudes à l'occasion d'une clef. — M. et madame d'Angennes. — Les théâtres éclairés. — La cour décente et mot du prince Borghèse. — Mon lit et le frère assassiné par son frère. — Promenades avec M. de Clermont-Tonnerre. — La *consola* et les *ex-voto*. — Rencontres d'anciennes connaissances. — M. de Salmatoris et M. de Seyssel. — Bon

usage piémontais. — Le comte Peiretti et M. de Luzerne. — Le théâtre de l'Opéra orgueil des habitans de Turin. — M. Negro, maire de Turin. — Grand bal donné par la ville au prince et à la princesse. — Bonne idée et heureux effet d'un petit moyen. — Fête magnifique, et Pauline la reine du bal. — Honneurs rendus au fauteuil de l'empereur. — Conseil suivi par Pauline, et enthousiasme à propos d'une Montferrine.

—

QUAND on arrive dans un pays où l'on aura à exercer une part quelconque d'autorité dans le gouvernement ou dans l'administration, la première chose à faire est de chercher parmi les habitans un homme intègre, sans fonctions, sans ambition et appartenant à la classe aisée. Quand vous l'avez un peu tâté, donnez-lui votre confiance; mais, sur toutes choses, ne la donnez qu'à lui: ne l'éparpillez pas sur ces innombrables donneurs d'avis, sur ces faiseurs de projets, qui se jettent à votre tête. A peine étions-nous à Turin, que les plans nous pleuvaient de tout côté, comme des projectiles sur une citadelle assiégée. Si l'on en avait cru la plupart de ces messieurs, l'administration du gouvernement des départemens au delà des Alpes, aurait ressemblé à un ministère de Paris,

ayant ses divisions, ses bureaux, ses chefs, ses sous-chefs et son armée d'employés. J'avais remarqué, dans ma première jeunesse, que le personnel du ministère des relations extérieures, qui n'était pas autrement mal régi par M. de Talleyrand, se bornait à quarante-cinq employés, y compris le ministre et ses secrétaires. Je jugeai, d'après cela, que notre machine gubernative serait d'autant meilleure qu'elle serait plus simple; par cette raison toute naturelle, que, moins il y a de roues à une voiture, et plus elle roule facilement. Dès lors, point de divisions, point de bureaux. Les affaires de la maison du prince, ou, si l'on veut ennoblir les choses, l'administration de notre liste civile, ressortissait d'un intendant général, le colonel Clément; M. d'Auzers, ancien chevalier de Malte et émigré, était intendant général de la police; le général Porson, chef d'état major du prince; et le conseiller d'état Dauchy, intendant général des finances. Ces messieurs, comme on dit vulgairement, étaient chargés du gros de la besogne, de la partie matérielle qui se rattachait à leurs attributions respectives. Quant aux matières plus délicates, elles furent réservées, soit pour le secrétaire des commandements, soit pour le cabinet particulier. Mais les attributions de ces deux secrétariats ne furent point tellement définies, que les deux titulaires

n'aient souvent confondu leurs fonctions; ce qui était sans inconvénient, car ils ne tardèrent pas à se lier de la plus étroite intimité. Charles de La Ville, secrétaire des commandemens, était un homme excellent, plein d'esprit et de connaissances variées. Il était Piémontais, mais n'avait rien de cette *sournoiserie* que l'on peut reprocher à un certain nombre de ses compatriotes. Son père, ancien préfet de Turin, s'était dès l'origine prononcé en faveur de la cause française, pour la réunion du Piémont à la France; aussi avait-il été nommé sénateur et chambellan de Madame Mère. Le seul reproche que peut-être on aurait pu adresser au comte de La Ville aurait été la trop longue prolongation d'habitudes qui devraient être plus spécialement l'apanage de la jeunesse. Il avait deux autres fils, César et Alexandre, alors colonels tous les deux dans l'armée française, dont l'un fut chef d'état-major de Rapp à Dantzig, et l'autre chef d'état-major de Davoust à Hambourg. C'est dire assez que c'étaient des officiers distingués. Au surplus, les trois frères de La Ville étaient presque Français; ils l'étaient du moins par leur éducation, ayant été tous les trois élevés au collège de Sorrèze.

On a pu voir facilement, par ce qui précède, comment se trouva organisé le gouvernement

général des départemens au delà des Alpes. Mais qu'est-ce qu'un gouvernement dont le chef n'a point de places à donner? Le prince se trouvait soumis par le fait à l'action de chacun des ministres dans la sphère de leurs attributions. Quand le ministre de l'intérieur, par exemple, avait obtenu de l'empereur la nomination de tel ou tel préfet, de tel ou tel sous-préfet; si, nous qui étions sur les lieux, nous le jugions, soit incapable, soit digne d'avancement, il fallait que le prince s'adressât au ministre de l'intérieur, et si celui-ci ne faisait pas droit aux observations du prince, que devenait la considération dont devait être entourée la personne du prince gouverneur-général, qui ne pouvait pas, d'ailleurs, descendre jusqu'à invoquer l'influence souvent toute-puissante des bureaux? A la vérité, il partait chaque jour du cabinet du prince une *lettre à l'empereur*; mais ce n'était pas avec un homme comme Napoléon que l'on eût été bien venu de faire servir cette note quotidienne à des intérêts privés, qui cependant n'en étaient pas moins sacrés. Toutefois, nous eûmes quelquefois recours à ce moyen, et presque toujours avec succès; ce qui tenait peut-être à ce que nous n'en usions qu'avec réserve, et avec une parfaite connaissance de cause.

Dès les premiers temps de notre arrivée, nous

pensâmes que, dans l'intérêt des services publics, il fallait tâcher de donner une direction commune à l'action des préfets et à la nôtre; nous envoyâmes à cet effet une circulaire aux préfets des neuf départemens dont se composait le gouvernement. Nous les engagions à nous communiquer l'objet de leur correspondance, pour que, la nôtre coïncidant avec la leur, les affaires pussent obtenir une décision plus prompte. Certes, une pareille invitation était bien évidemment dans l'intérêt général: aussi fut-elle comprise de la sorte par huit de nos neuf préfets, qui s'empressèrent de l'accueillir et nous en adressèrent même des remerciemens. Quant au neuvième, le baron Giulio, préfet de Verceil, il prit la chose tout de travers. C'était un ancien médecin, patriote plus que chaud dans les troubles du Piémont, bon administrateur, mais jaloux de toute autorité qui portait ombrage à la sienne. Il ne vit, lui, dans notre invitation qu'un besoin indiscret de nous immiscer dans les affaires de sa préfecture, que sais-je? un simple acte de curiosité. Il voulut donc se renfermer dans son droit, et l'alla puiser dans ce même sénatus-consulte en vertu duquel Pauline voulait avoir le pas sur son mari. Il faut dire, d'abord, que la circulaire contre laquelle il se gendarmait avait été écrite, *par ordre du prince*, mais non signée par

lui. Ce fut donc au signataire de la lettre que le baron Giulio répondit qu'après avoir bien examiné le sénatus-consulte en question, il n'y voyait aucune disposition qui le contraignît à communiquer sa correspondance au prince gouverneur-général; que, par conséquent, il croyait devoir s'abstenir de le faire, jusqu'à ce qu'il eût consulté le ministre de l'intérieur. Le cas était délicat parce que, au fait, le préfet avait rigoureusement raison. Comment faire pour ne froisser aucun droit et pourtant ne pas céder? Nous fûmes servis au mieux par la découverte que nous fîmes, dans les instructions particulières de l'empereur au prince, d'un article ainsi conçu : « *Le prince gouverneur-général à le droit, quand il le jugera convenable, de mander à son lever les chefs d'administration de son gouvernement.* » Nous voilà donc sauvés. Le préfet, en réponse à sa lettre en reçut une conçue à peu près en ces termes :

« Monsieur le préfet, j'ai reçu avec surprise la » lettre que vous avez jugé à propos de répondre » à celle que je vous ai adressée par ordre du prince » gouverneur-général. Cependant vous êtes dans » votre droit. Non, Son Altesse impériale n'a pas le » droit d'exiger la communication de votre cor- » respondance avec les ministres; aussi *n'exigeait-*

» *elle pas*; elle vous *engageait* seulement à la lui » communiquer dans l'intérêt de vos administrés. » Vous ne l'avez pas voulu; chacun se trouve donc, » par votre faute, replacé dans son droit. Aux ter- » mes de tel article des instructions de l'empereur, » Son Altesse impériale a le droit de vous mander » à son lever quand elle le jugera convenable, et elle » en use. J'ai donc l'honneur de vous faire savoir, » Monsieur le préfet, que le prince juge convena- » ble de vous mander à son lever tous les matins » jusqu'à nouvel ordre. Le chef-lieu de votre pré- » fecture n'est qu'à quinze lieues de Turin, ainsi, » en partant à cinq heures du matin, vous pourrez » arriver ici de manière à vous trouver au lever de » Son Altesse impériale, qui a lieu à dix heures » précises. »

Qui fut penaud, au reçu de cette lettre? Ce fut notre récalcitrant préfet. Dès le lendemain, le voilà sur la route avant le jour, et à neuf heures et demie il était auprès du signataire de la lettre, se récriant, comme on peut le croire, sur un ordre qui lui faisait passer la moitié de son temps sur les chemins. « Les appointemens de ma préfec- » ture, disait-il, n'y suffiront pas pendant deux » mois. » A cela on lui répondait : « Que pou- » vons-nous y faire? vous arguez d'un droit, nous

» arguons d'un autre droit. C'est votre faute. — Ma  
 » faute! ma faute! Cela ne peut-il pas s'arranger?  
 » Parbleu, je ne demande pas mieux que de vous  
 » communiquer mes correspondances. — Nous ne  
 » demandons pas autre chose, et, s'il faut vous l'a-  
 » vouer, notre surprise a été grande de voir un ad-  
 » ministrateur aussi éclairé que vous l'êtes ne pas  
 » comprendre tout de suite que nous n'avons agi  
 » comme nous l'avons fait que pour le plus grand  
 » bien de votre département. Nous pourrions, par  
 » ce moyen, appuyer les justes réclamations que  
 » vous aurez à faire dans l'intérêt de vos admi-  
 » nistrés. »

M. Giulio se rendit tout d'abord à ces raisons; puis  
 il ajouta avec un peu de frayeur : « Mais, dites-moi,  
 » monsieur, le prince est peut-être furieux contre  
 » moi; je crains qu'il ne me fasse des reproches. — Le  
 » prince!... Il ne sait pas un mot de tout ceci, et il  
 » est inutile qu'il en sache rien. Croyez-vous que  
 » nous aurions été si légèrement vous nuire dans  
 » son esprit? Non, monsieur; nous étions trop sûr  
 » de la manière dont finirait ce léger malentendu  
 » tout aussitôt que nous aurions eu la moindre  
 » explication avec vous. Voyez le prince, si vous  
 » voulez; il vous recevra bien, comme il reçoit  
 » tous les fidèles et dévoués serviteurs de l'empereur. » Alors qui fut content? ce fut le préfet.

Mais voilà assez long-temps que je tiens le lec-  
 teur enfermé dans le cabinet de Turin; il est, je  
 pense, à propos d'en sortir. La ville, d'ailleurs, est  
 fort agréable à voir, et nous pouvons faire des  
 rencontres qui ne le seront pas moins. Cependant  
 je crois que la convenance exige que nous com-  
 mençons par faire une visite au général Menou,  
 puisque nous sommes venus le supplanter dans son  
 gouvernement, en réduisant ses fonctions à celles  
 de commandant de la vingt-septième division mi-  
 litaire. Le général Menou était, comme l'on dit, un  
 vrai *panier-percé*, mais en même temps un homme  
 parfaitement aimable. Plus l'empereur lui donnait  
 d'argent, plus il faisait de dettes, et jamais homme  
 n'a poussé plus loin l'horreur de payer ses créan-  
 ciers.

C'était pour lui une espèce de religion à laquelle il  
 était bien plus dévot qu'il ne l'avait été à la religion  
 catholique et même au culte de Mahomet. Comme  
 j'avais connu à Paris beaucoup de personnes de sa  
 connaissance, je me trouvai tout d'abord en point  
 de contact avec lui. C'était un vrai philosophe, se  
 moquant des grandeurs, des dignités, des rangs, et  
 sachant parfaitement jouir des avantages réels qui y  
 étaient attachés. Il était fort gros, d'une taille médio-  
 cre, mais d'une force prodigieuse; car, étant alors  
 âgé de soixante-dix ans, il ne quittait guère la place